

Une introduction aux débats

F. Boccara

“ Je voudrais insister sur la portée politique de ces Assises régionales pour la sécurisation de l'emploi et de la formation. Elles font partie de la campagne présidentielle du PCF. D'ailleurs l'engagement de sécuriser, progressivement mais radicalement, l'emploi et la formation constitue un des 15 engagements majeurs de la candidate Marie-George Buffet dans la campagne présidentielle.

Les Assises visent 3 choses :

- ✓ une co-élaboration citoyenne et sociale d'un projet de loi,
- ✓ une bataille d'idées
- ✓ et -surtout- un appui à la mobilisation pour des transformations radicales, précises et efficaces.

Il s'agit de rendre incontournables un certain nombre d'enjeux décisifs pour la campagne et pour la suite.

1) Quelques mots sur le contexte et les enjeux

Chômage, délocalisations, services publics, sont au cœur des exigences des gens. Un récent sondage publié par l'Humanité l'a encore montré. Dans ce contexte, l'idée de sécurisation est agitée par tout le monde mais avec beaucoup de démagogie, de vide, voire de perversité.

De ce point de vue, ce ne sera pas comme en 2002. La bataille s'est aiguisée, nos idées ont avancé, tout le monde est dessus.

- ✓ Sarkozy parle de “ mettre le travail au centre ”, de sécuriser les parcours professionnels, de garantir les salaires en cas de perte d'emploi — mais seulement les bas salaires...

Dans le même temps s'enracine et s'étend la précarité, par les décisions mêmes de ce gouvernement et par les gestions patronales, se durcissent les contraintes poussant à la mise au travail à n'importe quelles conditions et aux salaires les plus bas.

- ✓ Ségolène, quant à elle, parle de sécurité sociale professionnelle, reprenant la formule de la CGT. Mais quand elle en explicite le contenu devant les ouvrières d'ARENA, c'est pour dire qu'il s'agit d'accepter les suppressions d'emploi du groupe, de maintenir pendant un an le revenu des ouvrières et de les “ accompagner ” dans la recherche d'un emploi. Merci beaucoup !

- ✓ Cherchez la différence avec le contrat de transition professionnelle, suite du traitement social du chômage.

Et avec quoi, d'ailleurs, financerait-on cela ?

- ✓ Avec le même argent qu'actuellement ?
- ✓ Sans changer les cotisations sociales des entreprises ?
- ✓ Le même budget que l'assurance chômage actuelle ?

Alors cela ne pourra pas aller chercher bien loin.

Car la sécurisation de l'emploi et de la formation, ce n'est pas accompagner les transitions emploi-chômage sous prétexte de déboucher (quand ?) sur un hypothétique emploi en prenant pour données intangibles les décisions des entreprises et la quantité et le contenu des emplois existants...

Cliquer sur le lien ci-dessous pour la suite de cet article

SUR L'INDEMNISATION DU CHOMAGE

1) La vérité sur les chiffres du chômage :

a) 2,3 millions de « chômeurs invisibles »

Le nombre de demandeurs d'emploi officiellement recensés en novembre 2006 était de 2 112 300 soit -10% en un an. Si l'on y ajoute ceux des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE qui ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois, on arrive à 2 546 820 soit -8,6% en un an. Voilà la mesure officielle du chômage, celle qui permet au gouvernement de prétendre qu'il fait reculer le phénomène.

Mais, il y a sept autres catégories de demandeurs d'emploi distinguées par l'ANPE

(demandeurs d'emploi temporaires ou à temps partiel, non immédiatement disponibles, dispensés de recherche pour raison d'âge...). **Leur chiffre a quadruplé en 25 ans.**

Ces « chômeurs invisibles », comme les nomme le collectif ACDC (Les autres chiffres du chômage) représentent aujourd'hui 2,3 millions de personnes, soit plus de la moitié de l'ensemble des demandeurs d'emploi (4,4 millions).

b) Une épuration statistique des listes de l'ANPE

Le gouvernement se livre à une entreprise systématique de nettoyage des statistiques du chômage avec, notamment, la **radiation** de près de 41 000 noms par mois des listes de l'ANPE en moyenne en 2006, soit près de 500 000 radiations par an.

2) L'indemnisation du chômage a diminué drastiquement, notamment depuis la convention UNEDIC de début 2006 :

Déjà en 2005 l'UNEDIC elle-même révélait que la baisse des dépenses au titre de l'indemnisation du chômage était due, cette année-là, à deux facteurs en particulier :

- ✓ La faible évolution du taux journalier moyen (+1,3%) résultant de la faible hausse du **salairé journalier de référence** servant de base au calcul de l'indemnisation : +0,7% en-

tre décembre 2004 et décembre 2005, contre +3% pour les salaires en moyenne dans l'économie.

- ✓ La baisse importante du nombre de chômeurs résultant « *principalement des conditions d'indemnisation définies par la convention d'assurance-chômage du 1/01/2004* ».

Avec la convention UNEDIC du 18/01/2006, les droits à indemnisation des chômeurs ont été brutalement revus à la baisse et le « flicage » des chômeurs et chômeuses très renforcé : « *pré-profilage* » des chômeurs dès l'inscription, canalisation dans des filières de plus en plus coercitives selon « l'employabilité » des chômeurs. L'obligation, in fine, d'accepter n'importe quel type d'emploi ou d'activité très faiblement rémunéré devient le lot de nombre de chômeurs « relégués » dans la filière ultime, sauf à se faire radier des listes.

- **Aujourd'hui, seuls 4 chômeurs sur 10 sont indemnisés par le régime d'Assurance-chômage (RAC).**
- **Les durées d'indemnisation sont de plus en plus courtes.**
- **Et 6 chômeurs sur 10 qui touchent des allocations ne perçoivent que de l'ordre de 610 euros par mois.**
- ❖ **C'est intolérable, inefficace et indigne de « la patrie des droits de l'homme » !**

3) Nos propositions : six changements à propos de l'indemnisation du chômage :

A- Amélioration radicale de l'indemnisation du chômage et des minima sociaux :

Améliorer les conditions d'admission à l'assurance-chômage ; augmenter le taux des indemnités et la durée d'indemnisation en visant **un taux d'indemnisation moyen à hauteur du SMIC**. Suppression définitive de la dégressivité des indemnités. Réintégration d'un plus grand nombre de chômeurs dans l'assurance-chômage parmi ceux qui se retrouvent à l'ASS ou au RMI.



B- Une aide véritable au retour à l'emploi, y compris par la formation choisie :

Des négociations pour une nouvelle convention UNEDIC seront encadrées par la loi pour un bon retour à l'emploi des chômeurs, avec des formations choisies. Le « *droit de refus pour motif légitime* » doit être réhabilité et renforcé, aussi bien pour les emplois que pour les formations proposés par le service public de l'emploi aux chômeurs. Il faut une très sensible amélioration des conditions d'un **retour à l'emploi des chômeurs** : aides au logement, transports gratuits, possibilité de garde des enfants, versement des primes pour les démarches nécessaires à la recherche d'emploi.

C- Le service public de l'emploi devrait être développé et rénové pour pouvoir s'acquitter de nouvelles missions essentielles. La **conformité des emplois et formations** aux qualifications de chaque chômeur sera examinée et assurée avec la participation des personnels, formés pour cela, et des associations, des syndicats, ainsi que les rémunérations proposées. Les nouvelles conditions d'emploi et la recherche d'emploi associée à une mobilité devront être appréciées en termes de **mobilité positive**, pour prendre en compte le plus possible les souhaits des chômeurs. Il sera mis fin au recours aux **officines privées** et à la privatisation des services de l'emploi. L'ANPE sera refondue avec son articulation à l'UNEDIC, à l'AFPA et à l'Education nationale pour un **grand service public et social, rénové, démocratisé et mutualisé** de sécurisation de l'emploi et de la formation auquel seront affiliés tous les résidents d'âge actif.

D- Le développement d'une formation continue choisie, pour permettre une mobilité de progrès et un retour à l'emploi de qualité :

développement de la **validation des acquis de l'expérience (VAE)**. On s'attaquera aux inégalités d'accès aux formations continues ; on agira pour que soient rendus effectifs et étendus les nouveaux droits individualisés à la formation (**DIF**). Une continuité du revenu sera garantie pour chacun-e pendant les périodes de formation.

Pour consolider l'Assurance-chômage faire reculer la précarité :

- ❖ mise en place d'une meilleure **indemnisation des travailleurs précaires s'inscrivant au chômage après une période d'activité**, en allongeant la période de référence donnant droit à indemnisation ; ceci notamment pour ceux qui alternent de courtes périodes d'emploi précaire puis de retour au chômage.
- ❖ Une réforme efficace du **régime des intermittents du spectacle** sera engagée qui reviendra sur toutes les dispositions négatives de ces dernières années.

E- Les mesures concernant le financement :

- ❖ Relèvement des cotisations sociales, notamment les cotisations patronales.
- ❖ **Modulation des taux de cotisations patronales** pour pénaliser les entreprises qui licencient et multiplient les emplois précaires et, inversement, pour inciter les entreprises à développer l'emploi stable et les qualifications avec les salaires nécessaires.
- ❖ L'efficacité des fonds publics versés aux entreprises sensés viser l'emploi et la formation sera systématiquement évaluée, avec l'aide de la **commission de contrôle des fonds publics**.
- ❖ Il sera mis fin aux **exonérations de cotisations sociales patronales** et les 23 milliards d'euros annuels que cela coûte à la collectivité seront affectés à un **Fonds national décentralisé de sécurisation de l'emploi et de la formation** permettant, notamment, d'inciter à la création d'emplois efficaces, avec les formations nécessaires, dans les régions pour permettre un bon retour à l'emploi des chômeurs.

- ❖ Les **revenus financiers des entreprises** et des banques seront assujettis à une nouvelle cotisation, à même hauteur que les cotisations sur les salaires. Elles seraient notamment destinées à financer
- ❖ **l'augmentation des droits et revenus des chômeurs**, des précaires, des titulaires de minima sociaux, ainsi que des aides véritables visant une insertion dans l'emploi ou dans la formation de qualité choisie.

En lien un article du collectif ACDC sur le chômage invisible



ASSISES LOCALES POUR L'EMPLOI

Nous avons l'objectif qu'un maximum de salariés, de précaires, de chômeurs, de jeunes, de représentants d'organisations syndicales, d'associations, etc. participent aux assises régionales et nationale ainsi qu'à l'élaboration citoyenne de loi de Sécurité pour l'emploi et la formation. L'organisation, chaque fois que possible, des assises départementales de l'emploi, des assises de bassins d'emploi, de groupes d'entreprises, etc. va dans ce sens.

Ces assises, au plus près du vécu, s'organisent quelque fois en amont des assises régionales, mais peuvent également être le fruit d'un plus grand intérêt suscité par les assises régionales.

Les communistes des entreprises de la boucle nord des hauts de seine ont organisé des assises pour l'emploi. Y participaient, des salariés de la Snecma et d'Hispano.

Quelques idées glanées dans le débat.

Les charges de travail délocalisées en Pologne, Chine, Maroc etc... les milliers d'emplois supprimés dans le groupe depuis 15 ans, les salaires et qualifications qui baissent, la sous-traitance et l'intérim... autant de questions auxquelles ces salariés sont confrontés, autant de raisons de chercher des solutions politiques donnant des perspectives d'un changement réel et durable.

Le débat a donc été très concret.

➤ Ainsi un constat : 60% de l'emploi dépend en France de la consommation des ménages. En même temps, répondre aux besoins de la population est porteur d'emplois.

▪ Exemple, il manque des centaines de milliers de logements en France. Les construire, c'est créer des milliers d'emplois

▪ Autre exemple, remettre en état le réseau d'eau en France.

Dans ces deux cas, il s'agit d'emplois localisés obligatoirement en France !

Remplacer les départs en retraite par des CDI est une vraie question pour la jeunesse. Plus de 600.000 emplois vont être libérés dans l'industrie par la mise en retraite des salariés issus du baby boom de l'après guerre. Cela pose la question d'une véritable politique industrielle et de lutte contre les délocalisations.

➤ Quels sont les pouvoirs, les moyens qu'on se donne pour y arriver ?

Des pouvoirs décisionnels doivent permettre d'agir en amont et non dans l'urgence.

▪ Par exemple ne plus laisser le choix de décision d'investissements aux seuls actionnaires ? quels sont les besoins, pour quel développement et quels emplois ?

Se pose aussi la question de l'utilisation de l'argent. Pour les investissements mais pas seulement.

▪ Extérieurement, les fonds régionaux ou nationaux pour l'emploi doivent intervenir dans la bonification des taux d'intérêt des emprunts bancaires en vue d'investissements utiles pour l'emploi. Les salariés et leurs élus, les élus territoriaux (commune, région...) sont associés à ces décisions.

▪ Intérieurement, les élus de l'entreprise doivent avoir un

droit de regard et même une possibilité de veto sur les emprunts bancaires : par exemple, le droit d'interdire un emprunt destiné à des opérations d'OPA !

➤ La question de revalorisation très sensible des salaires et des qualifications est posée après 3 décennies de pertes. Aujourd'hui, on peut avoir un boulot et être SDF ! Pourtant, la croissance du pouvoir d'achat permettrait l'augmentation de la consommation et donc de l'emploi.

➤ La qualité du statut est aussi en cause. L'utilisation massive des sous traitant et des intérimaires (qui peuvent atteindre 50% des effectifs d'un site) permet de précariser l'emploi et de peser sur les niveaux de salaires.

Parce que cela semble être un permis permanent pour ce type de contrat, limiter les intérimaires à 5% des effectifs ne satisfait pas les intervenants. Ceux-ci préfèrent la formule d'une limitation liée à un surcroît d'activité lui-même borné dans le temps. Des élus d'Hispano citent en exemple leur lutte, avec l'appui de l'inspecteur du travail, qui a permis l'embauche de 22 intérimaires.

Quant à la sous-traitance, la responsabilité sociale des donneurs d'ordre doit être engagée. Notamment, les salaires et les statuts doivent être identiques.

➤ Mettre en œuvre une véritable politique industrielle nécessite un effort de qualification.

La responsabilité sociale des entreprises doit être également engagée pour répondre aux besoins de formation professionnelle.

▪ On peut envisager au niveau du bassin d'emplois, une mutualisation des moyens pour créer des centres d'apprentissages avec obligation d'embauche.

▪ La formation mérite un véritable plan d'urgence.

▪ Pour éviter la déperdition du savoir, il faut développer le tutorat dès 55 ans.

➤ La question du type de propriété de l'entreprise est posée. Revenir à l'étatisation n'est pas satisfaisant. L'expérience montre le lien entre critères de gestion et choix politiques trop souvent à droite, du gouvernement. D'où la nécessité de réfléchir à d'autre type de propriété publique : région... Prenant en compte les besoins des salariés et les besoins liés aux produits de l'entreprise (transport aérien pour le groupe Snecma).

LE 10 FEVRIER 2007 POUR ERADIQUER LE CHOMAGE ET LA MISERE



P.
A.
C.
A.

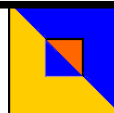
LE TRAVAIL – L'EMPLOI AU COEUR

ⓐ La situation est devenue intolérable

Le chômage est à un niveau insupportable et ce n'est pas les affirmations d'autosatisfaction du gouvernement s'appuyant sur des statistiques milles fois retravaillées qui démentent cette réalité. La baisse du chômage s'accompagne désormais de la montée du RMI. On constate qu'il y a un effet de vases communicants entre demandeurs d'emplois et bénéficiaires du RMI. Toutes les politiques qui affirmaient vouloir régler le problème du chômage par un accompagnement social, ce qui le plus souvent a conduit à une baisse du coût du travail ont montré leur inefficacité.

Fin novembre 2006, ils sont 2 112 300 demandeurs d'emploi accompagnés de deux millions d'enfants pauvres. De plus la droite, son gouvernement et le Medef ont généré une ère de la précarité généralisée. Ils en rajoutent sans cesse : CPE, CNE, contrat séniors, autant de dispositifs destinés à dynamiter le code du travail.

Plus de **7 millions de salariés perçoivent un salaire inférieur à 722 euros** par mois et se trouvent dans l'incapacité de se nourrir, de se loger ou de s'habiller décemment de même que leur famille. **Plus de 12 millions ont moins de 843 euros** de revenu mensuel. **Plus de 3 sans domicile fixe sur 10 ont un boulot à temps complet, partiel ou précaire, gagnent souvent entre 900 et 1 300 euros**, et cherchent pourtant le soir où dormir... **Entre la moitié et les deux tiers des femmes qui travaillent ont un contrat au sigle étrange – CIP, CIA, RMA... - , touchent moins de 750 euros par mois, ont un enfant, vivent seules ou avec un conjoint au chômage et forment 90% des familles monoparentales...**



① **Le rejet de la précarité est devenu majoritaire**

Les salariés, les citoyens, le peuple, n'ont plus envie de se laisser faire. En attestent la victoire du NON le 29 mai 2005 (qui rejetait la directive Bolkestein) et celle majeure remportée contre le CPE par les jeunes et les salariés en avril dernier. Cette irruption de millions de gens en politique bouscule l'ordre établi. L'intelligence est du côté du peuple car c'est lui qui vit les souffrances.

**Le RMI vaut 433 € pour
une personne seule et
649 € pour un couple
Ils sont 1 247 700**

Du refus de la précarisation dans les manifestations unitaires, de l'aspiration à sortir de l'insécurité, on doit pouvoir passer à la construction d'une sécurisation de la vie dans tous ses dimensions.

Avoir un emploi est un droit absolu et non une chance si la loi du profit le permet. C'est une condition majeure d'appartenance à la collectivité humaine, c'est aussi le moteur de la création des richesses permettant une croissance de type nouveau, sociale, solidaire, citoyenne et durable.

C'est pourquoi chacun, dans son âge actif, a le droit effectif d'avoir un emploi ou d'être dans une situation de formation débouchant sur un emploi avec une garantie de revenu et de droits.

**Le parti communiste vous invite aux assises Régionales qu'il organise
pour sécuriser l'emploi et la formation**

**le samedi 10 Février 2007
de 9 h 30 à 17 h salle Gérard Baudet,
280 Rue de Lyon 13015 Marseille**

. À partir de l'expérience sociale, chaque citoyenne et citoyen, syndicale ou association peut participé activement au débat et à la réflexion.

Chacun à part égale peut contribuer à construire la perspective transformatrice nécessaire pour en finir avec le chômage et la précarité.



Région	Date	Lieu
1. Alsace	13/01/07	Mulhouse
2. Aquitaine	20/01/07	Bordeaux
3. Auvergne		
Allier	28/02/07	Montluçon
Allier	23/01/07	St Pourcain
4. Normandie	17/02/07	Rouen
5. Bourgogne	02/12/06	Diion
6. Bretagne	09/12/06	Lanester
7. Centre	29/11/06	Tours
8. Champagne-Ardenne	25/11/06	Reims
9. Corse		
10. Franche-comté	09/12/06	Besançon
11. Ile-de-France	10/02/07	Paris
12. Languedoc-Roussillon		
13. Limousin	15/02/07	Limoges
Corrèze	07/02/07	Tulle
14. Lorraine		
Vosges	09/02/07	Golbey
15. Midi Pyrénées	27/01/07	Toulouse
16. Nord-Pas-De-Calais	17/03/07	
17. Pays de Loire	06/02/07	Laval
18. Picardie	17/02/07	Amiens
19. Poitou-Charentes	10/02/07	Sovaux
20. Provence-Alpes-Côte d'azur	10/02/07	Marseille
21. Rhône-Alpes	27/01/07	St Etienne
ASSISES NATIONALES	23&24/02/07	Paris

Assises nationales de l'emploi

CN PLACE DU COLONEL FABIEN

23 FÉVRIER – 18H30 – 22H00

24 FÉVRIER: 9H00 – 16H30

Conclusion: Marie-George BUFFET